

Ping-pong judiciaire entre la majorité et l'opposition

PLAINTES, RECOURS, APPELS...

Si la joute politique s'organise généralement autour des urnes ou de l'assemblée des élus, à Villecresnes c'est une bataille administrative et judiciaire qui se livre en coulisses entre l'opposition (mixte) et la majorité (LR). Tour d'horizon en quatre batailles.

1 La querelle du règlement intérieur. L'opposition s'était insurgée que le règlement intérieur ne l'autorisait pas à avoir d'espace d'expression sur le site Internet de la ville. Le tribunal administratif (TA) de Melun a été saisi, et, s'il a débouté l'opposition sur certains points, il a aussi condamné en novembre dernier le maire Gérard Guille à autoriser la publication d'articles et des photos. Un recours a été déposé par le maire, « pas au courant de la procédure ».

2 La controverse de l'audit financier. Une fois élue, la nouvelle majorité a commandé et publié un

audit financier dressant un bilan de la gestion de la ville ces dernières années. Un bilan qui n'a pas manqué d'égratigner l'ancienne majorité, qui a demandé, via l'ancien maire Daniel Wappler, en vain, à ce que la totalité de l'audit soit rendue public. Le TA de Melun, encore, a condamné en janvier le maire à le rendre public. « Je vais le diffuser », a affirmé ce dernier, expliquant qu'il pensait être dans son droit de ne pas le diffuser, l'audit portant notamment sur des « projets pluriannuels ».

3 Diffamation contre diffamation. C'était en juin, Gérard Guille aurait accusé l'ancienne équipe d'avoir emporté avec elle des dossiers de la mairie. Plainte pour diffamation. L'édile leur rendra l'amabilité peu de temps après pour des propos tenus sur leur site Internet.

4 L'annulation d'élection au T11. Décembre dernier, les conseils

municipaux élisent leurs conseillers territoriaux pour le T11. Alors que ne peuvent être élus que d'anciens conseillers communautaires — « Il le savait ! », s'insurge Didier Giard, élu (UDI) d'opposition — un autre conseiller est élu. Le préfet, alerté, saisit le maire sur le sujet : l'élection doit être refaite. « J'ai considéré que ce sujet était encore en discussion », se défend Gérard Guille. En attendant, l'opposition — qui sera finalement déboutée — saisit le juge des référés, mais aussi le tribunal sur le fond pour invalider l'élection.

« Il se croit au-dessus des règles ! », attaque l'opposition, à propos de Gérard Guille. De son côté, le maire dénonce une « opposition revancharde et stérile » et qui « coûte de l'argent au contribuable » du fait de ces nombreuses procédures.